



Mensuel de l'Union Nationale des Amica les de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



NOS RASSEMBLEMENTS D'OCTOBRE

L'Amicale est en ce moment une véritable ruche bourdonnante. Les vacances sont terminées et le mois d'octobre est là qui se présente avec son formidable programme. Jugez un peu :

Le 1^{er} octobre est un jeudi, donc réunion mensuelle au Club du Bouthéon;

Les 3 et 4 octobre, Grandes Journées Franco-Belges à l'occasion du Grand Rassemblement V A-V B à Paris;

Le 18 octobre, Grand Rassemblement à Lyon des anciens des Stalags V pour la Région lyonnaise et tout le Sud-Est de la France;

Le 25 octobre, Rassemblement annuel des anciens de Schramberg, au Pavillon du Lac, à Paris.

Ce programme mensuel, où seule la date du 11 octobre est libre, ne vous apporte-t-il pas la preuve de la belle activité de l'Amicale ?

Aussi le Bureau Directeur travaille-t-il d'arrache-pied pour que tout soit parfait.

Certes, notre ami Roger Hadjadj, responsable de Schramberg, prend la plus grande part de l'organisation de son Rassemblement du 25 octobre. Nous connaissons son infatigable dévouement pour la cause de l'amitié et nous savons que les gars de Schramberg trouveront le 25 octobre, au Chalet du Lac, dans le cadre ravissant des Buttes-Chaumont, une organisation impeccable.

Pour le Rassemblement lyonnais du 18 octobre, annoncé depuis fort longtemps dans les colonnes du « Lien », l'Amicale espère obtenir un grand succès.

C'est la première fois que nous nous manifestons dans cette région de notre pays. Avec les responsables lyonnais, nos amis Logeard et Samelé, nous avons pensé que la Région lyonnaise et le Sud-Est, qui comptent un nombre assez important d'anciens V B, devaient avoir leur Rassemblement et donner l'occasion aux anciens amis de captivité de se retrouver dans une ville assez rapprochée de leur domicile.

Il n'est pas permis à tout le monde de venir à Paris assister aux Rassemblements de l'Amicale. La distance crée un obstacle parfois insurmontable. Aussi le Bureau de l'Amicale a-t-il obvié à cet inconvénient en faisant la moitié du

chemin. Et nos amis du Sud-Est pourront ainsi rencontrer les Parisiens et retrouver d'anciens amis.

Aux dernières nouvelles le Rassemblement de Lyon se présente sous les meilleurs auspices. Les engagements affluent et nous pouvons citer les noms des camarades Raffin, Raggesi, Monteux, Viret, Moreux, Viala, Turgis, Charpenel, Labbé, Barrière, l'abbé Derousoud, Tholet, l'abbé Muller, Erhardt, etc..., qui seront présents à Lyon. Nous faisons un appel particulier aux camarades du Rhône pour qu'ils soient nombreux à venir accueillir tous les anciens V B qui vont déferler sur leur bonne ville.

A Epernay nous étions plus d'un cent. A Lyon, seconde ville de France, de battre ce record !

Et vous les gars des Savoies, de la Drôme, de l'Ain, de la Côte-d'Or, de la Haute-Loire, de l'Isère, du Jura, de la Loi-

re et de la Saône-et-Loire, qu'attendez-vous pour vous inscrire ? Une journée donnée à l'Amicale est une journée inoubliable. Venez vous tenir au courant de la marche de votre Amicale.

Tous les Lyonnais des V (et V B en particulier) devront tous être présents au Grand Rassemblement lyonnais du 18 octobre.

Enfin, pour terminer le cycle des Grands Rassemblements, il y aura la Grande Journée Nationale V A-V B du dimanche 4 octobre. Et, comme toute vraie Journée Nationale, elle s'éjalera sur deux jours.

C'est-à-dire que le samedi 3 octobre, à partir de midi, le Bureau de l'Amicale sera mobilisé pour recevoir nos amis belges et nos amis de province.

Un programme très intéressant a été mis sur pied pour l'après-midi, et nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il sera agréé même par les plus difficiles. Une visite collective, dont l'itinéraire sera tenu secret jusqu'au moment du départ, fera passer un agréable après-midi aux congressistes.

Comme toute Journée Nationale d'anciens prisonniers est aussi une Journée du Souvenir, nous convions tous nos amis à venir assister au service religieux qui se déroulera en l'église de la Trinité le dimanche matin, à 10 heures.

Cette année le banquet se déroulera dans notre maison. Le Club du Bouthéon met à notre disposition ses ravissants salons. Et nos amis de province pourront ainsi visiter nos bureaux. Nous recommandons à nos camarades de nous adresser leur inscription avant le jeudi 1^{er} octobre. La participation au banquet est de 1.500 fr. Pour les enfants de moins de cinq ans le prix du banquet est ramené à 750 fr., à la condition que leur inscription soit parvenue avant le 30 septembre.

Votre Amicale fait la preuve de son activité. A vous, chers amis, de répondre à son appel. Venez nombreux assister aux différents Rassemblements d'octobre.

Provinciaux et Parisiens, apportez votre présence effective et celle de vos amis.

UN RASSEMBLEMENT V B EST UNE FETE DE L'AMITIÉ.

AMICALE V B.

Courrier...

Notre ami Ernest Vauban, 85, rue Canrobert, à Marcq-en-Barœul (Nord), adresse aux amis V B un amical bonjour.

Notre ami Joseph Santolini, 21, rue Marcel-Lépine, à Colombes (Seine), nous prie de transmettre son cordial bonjour aux anciens du Waldho.

Notre ami René Bouillon, rue de la République, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), envoie ses amitiés à tous les Gefangs V B. (Nous transmettons au talentueux musicien et chanteur le bon souvenir des anciens du Waldho.)

Notre ami Louis Bœuf, 6, rue Saint-Nicolas, à Vittel (Vosges), adresse son bon souvenir à tous.

Notre ami Louis Flament, 239, rue St-Charles, à Paris, envoie un amical bonjour et un don pour notre Caisse de Secours. Merci.

Notre ami le docteur Paul Rebec, 5, rue Alfred-Mortier, à Nice (Alpes-Maritimes), adresse un souvenir amical pour tous les V B connus et inconnus.

(Nous remercions notre ancien « toubib » du Waldho de son généreux don pour notre Caisse de Secours.)

Notre ami Jean Roumegoux, chirurgien-dentiste, rue du Maréchal-Foch, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), adresse un amical bonjour à tous.

Notre ami Pierre Roussel, « Beauséjour », Noncourt, par Neufchâteau (Vosges), envoie aux anciens V B un amical bonjour.

Notre ami Adrien Solans, Cité Scolaire, parc Achard, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), envoie son bon souvenir et ses amitiés à tous les copains et en particulier à ceux du Waldho.

L'ancien guitariste de la chambre 147 a changé de domicile et nous avons noté sa nouvelle adresse. L'ami Perron adresse au Petitou, son ancien voisin de lit, toutes ses amitiés.

AMICALE DE SCHRAMBERG RASSEMBLEMENT ANNUEL

le 25 octobre 1959
au
Pavillon du Lac
dans le Parc
des Buttes-Chaumont
à Paris (19^e)

JOURNÉE NATIONALE DES AMICALES VA ET VB Dimanche 4 Octobre 1959, à Paris

SAMEDI 3 OCTOBRE

Dans la matinée : ACCUEIL de nos amis belges et de nos camarades de province.

A 12 heures : REPAS au Club du Bouthéon.

A 14 heures : VISITE organisée pour nos camarades de Belgique et de province.

A 19 heures : DINER AMICAL au Club du Bouthéon.

Présentation de films de nos camarades V A et V B.

DIMANCHE 4 OCTOBRE

Grande Journée Nationale des Stalags VA et VB

A 10 heures : MESSE DU SOUVENIR en l'Eglise de la Trinité.

A 12 heures : APERITIF au Club du Bouthéon.

A 13 heures :

Grand Banquet Franco-Belge

dans les salons du Club du Bouthéon, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

A 15 h. 30 :

Grande Matinée Dansante

avec l'orchestre André Guittemy

ENEZ TOUS ASSISTER A NOTRE GRANDE JOURNÉE NATIONALE
VERITABLE REUNION FAMILIALE

Participation au banquet franco-belge : 1.500 fr.

Pour les enfants de moins de cinq ans : 750 fr.

Les inscriptions pour le banquet seront reçues jusqu'au 30 septembre,

Les anciens inscrits après cette date devront payer participation entière.

...du V B

Un autre du Waldho qui n'oublie pas l'Amicale, notre ami le docteur Guillaume Georges, à Treveray (Meuse), adresse à ses anciens compagnons de captivité son meilleur souvenir.

Notre ami Jean Fizaine, à Mézières (Ardennes), envoie un amical souvenir aux anciens de Chiron Baraque à Tuttingen, et un don pour notre Caisse d'entraide. Merci.

Notre ami René Galmiche, 2, rue de l'Eglise, à Giromagny (Territoire de Belfort), adresse ses cordiales amitiés à tous les camarades du camp et du Waldho.

(Nous le remercions de son don généreux pour notre Caisse de Secours.)

Notre ami Pierre Louis, 20, rue du Temple, à Auxerre (Yonne), envoie son meilleur souvenir à tous et en particulier à tous les camarades du Kommado de Wranchenwies.

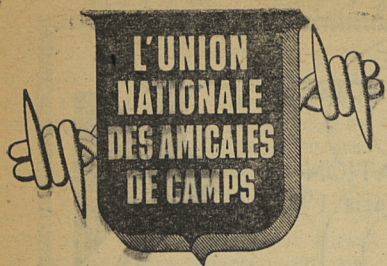
Notre ami André Descamps, 269, rue de la Gare, La Wantzenau (Bas-Rhin), envoie son bon souvenir à tous et signale que si par hasard quelques amis se trouvaient de passage à Strasbourg, il se ferait une joie de les revoir.

Nous avons de bonnes nouvelles de Michel Géhin, fils de notre trésorier. Notre Michel fait actuellement son service militaire en Algérie et il adresse à tous les membres du Bureau et aux autres son meilleur souvenir. Nous souhaitons au sympathique Michel une bonne santé et une perne prochaine.

Notre ami Gabriel Ribot, quartier du Hibé, à Tartas (Landes), adresse ses bonnes amitiés à tous les copains.

Notre ami Ambroise Beunoit, 41, rue Darthé, à Choisy-le-Roi (Seine), envoie un amical souvenir à tous.

(Voir la suite page 4)



Textes et...

Complément à la circulaire n° 571-EMP du 24 juin 1958 sur l'indemnisation des affections tuberculeuses

La vérification des dossiers de pension par mes services centraux a montré la nécessité de rappeler certaines notions relatives à l'instruction des demandes basées sur des atteintes de tuberculose et de l'expertise de cette catégorie de malades.

Tout d'abord, en raison des soins prolongés et de la surveillance médicale rigoureuse que requiert cette maladie, il importe que l'étude du droit à pension soit menée avec la plus grande diligence à tous les stades et qu'en particulier lors des renouvellements et de la consolidation de la pension il ne se produise pas de solution de continuité si préjudiciable aux intéressés. Je rappelle que la circulaire n° 0413/CS du 22 mai 1956 a institué une priorité absolue en faveur des pensionnés à 100 % pour tuberculose.

Les renvois pour enquête complémentaire par la Commission consultative médicale des dossiers de tuberculeux doivent être suivis d'une manière toute particulière par le médecin-chef du centre de réforme dans un double but de célérité et de réponse complète aux questions posées. Si le cycle administratif normal s'est déroulé sans aucune perte de temps, l'enquête complémentaire, quand elle s'avère indispensable, doit pouvoir être effectuée dans un délai tel qu'il soit possible au spécialiste surexpert de se placer dans les conditions de l'étude initiale, opération devenue plus difficile qu'autrefois, compte tenu des progrès de la thérapeutique.

Si, malgré les précautions prises, un léger retard se produit, le nouvel examen ne peut plus porter avec fruit que sur des séquelles cicatricielles révélatrices de l'état du malade au moment où eut lieu la commission de réforme. C'est d'ailleurs pourquoi il est souhaitable d'obtenir tout de suite des précisions maxima.

L'absence de toute stagnation des dossiers ne doit pas en effet nuire à la qualité de leur instruction. Au contraire, certaines particularités de la législation actuelle ont pour conséquence d'imposer une étude minutieuse, notamment au regard de l'imputabilité. Pour les candidats qui sont astreints toujours à rapporter la preuve — c'est-à-dire en temps de paix les militaires de carrière — tous les documents susceptibles d'éclairer le médecin-expert et la Commission de réforme sur les relations éventuelles de la tuberculose avec le service sont soigneusement réunis et examinés.

Les demandes de révision faites à titre d'aggravation d'une infirmité déjà pensionnée ou d'infir-

mité nouvelle (article L. 28 ou L. 29 du Code) donnent lieu obligatoirement à une étude approfondie de l'imputabilité; les raisons de la reconnaissance ou du rejet de celle-ci sont très explicitement énoncées sur le certificat d'expertise et le procès-verbal de la Commission de réforme.

Les règles générales de l'expertise des tuberculeux sont contenues essentiellement dans l'article R 11 du Code et dans l'instruction du 14 août 1924 pour l'application du décret du 8 août de la même année. Ce sont toujours les mêmes cas qui appellent l'examen d'un surexpert phthisiologue, et celui-ci est appelé à répondre aux mêmes questions: S'agit-il de tuberculose? La tuberculose est-elle guérie cliniquement? Le cas échéant, quel degré d'invalidité doit faire suite à l'invalidité absolue de 100 %?

Les méthodes d'appréciation de l'état d'un tuberculeux intervenues depuis 1924 ont été énumérées dans l'avis de la Commission de la tuberculose qui a été inséré dans la circulaire n° 460 EMP du 17 mai 1947.

En première instance, l'attribution du taux de 100 % sans bacilloscopie positive impose évidemment toutes justifications de la part du surexpert et la présence au dossier de tous les résultats d'examen qui ont servi de base à son appréciation.

La même remarque est, à fortiori, valable dès qu'il s'agit de renouvellement ou de consolidation.

Le problème de l'abaissement de taux lorsque la guérison clinique est obtenue et se situe dans l'une des périodes prévues par l'article L. 8 du Code est particulièrement délicat. Le surexpert et la Commission de réforme n'ont alors d'autres critères que les anamnestiques (forme, localisation et gravité initiales de la maladie, son évolution), les résultats des examens de laboratoire et des radiographies notamment, sans oublier les troubles fonctionnels constatés (éventuellement après mesure de la capacité respiratoire) et, enfin, l'état général du sujet. Les certificats médicaux produits par les intéressés — spécialement ceux qui émanent de phthisiologues (y compris ceux des dispensaires) — constituent à ce point de vue un élément d'appréciation important.

Comme l'a rappelé la circulaire n° 402/CS du 13 janvier 1956, l'état du pensionné correspondant au nouveau taux est nettement décrit au certificat d'expertise. Ainsi, les enquêtes complémentaires touchant la justification du degré d'invalidité sont-elles réduites au minimum.

En résumé, il importe que les dossiers de pension de tuberculeux soient à la fois très complets quant aux documents permettant de juger de l'imputabilité au service (s'il y a lieu) et aussi précis que possible quant au diagnostic et au pourcentage d'invalidité: les conclusions du médecin-surexpert sont étayées par tous examens complémentaires appropriés afin que la Commission de réforme et la commission consultative médicale puissent émettre d'emblée leurs avis respectifs.

Aucun temps mort n'est laissé dans l'étude de ces dossiers au long de la procédure administrative, une priorité absolue étant donnée aux renouvellements des 100 % et aux enquêtes C.C.M.

Prêts individuels aux Anciens Combattants et aux Victimes de la Guerre

Le document R.1 - 1959, reprenant les dispositions de la circulaire n° 2.288 du 10 mars 1959, précise à sa page 12, paragraphe 4 — « décisions et notifications » — que « les prêts ne sont accordés que dans la limite du crédit fixé par l'Office national pour le département et pour l'exercice considérés ».

C'est d'ailleurs dans l'intention de permettre aux Commissions d'action sociale de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause que la circulaire susmentionnée ajoutait à son avant-dernier alinéa, au sujet de la délégation dont avaient bénéficié les Services départementaux pour le premier trimestre, au titre du chapitre 695 :

« Cette délégation correspond approximativement au quart de la somme susceptible d'être affectée à votre département pour l'exercice entier. »

Et la circulaire renvoyait à une date ultérieure la fixation définitive de la somme dont il s'agit.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'évaluation des crédits de rattachement à laquelle il a été depuis lors procédé, à partir des comptes administratifs de 1958 et des renseignements qui vous ont, d'autre part, été demandés à cette occasion, permet aujourd'hui de vous confirmer qu'effectivement, le montant global des prêts individuels susceptibles d'être attribués à la diligence des Commissions compétentes sera, pour chaque département, quatre fois le montant de cette délégation.

Le chiffre ainsi obtenu pourra toutefois être révisé à tout moment, sur demande du Service départemental (cf. : R.1. - 1959, page 13).

Il va de soi, enfin, que la mise en vigueur du régime définitif des prêts, qui implique le paiement de ces prêts par l'Office national, exclut toute nouvelle délégation de crédits pour ce chef de dépenses. De sorte qu'en ce qui concerne le rythme des attributions de prêts il n'est imposé aux Services départementaux aucune règle, hormis celles que dicte l'intérêt des ressortissants.

Pour le Directeur :
Le Directeur Adjoint,
ARIBAUD.

OFFRE D'EMPLOIS

Le régime privé de Sécurité Familiale offre des situations intéressantes, immédiates et d'avenir, pour toutes régions, à Camarades actifs, retraités ou non, se recommandant de l'U.N.A.C. Ecrire, en adressant curriculum vitae et en joignant la présente annonce, à

Sécurité Familiale

62, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)
à l'attention de M. FRANCHI.

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE

LE BRUN-DOMI

(Ancien P.G.)

MONTHELON (Marne)

Demandez prix et conditions

En hommage à nos camarades décédés en captivité, pensez au Mémorial de la Captivité

Nous vous avons donné tous les détails dans le dernier « Lien », relisez-les attentivement et ne tardez plus à adresser DIRECTEMENT A VOTRE AMICALE RESPECTIVE votre obole pour ce monument qui est pour nous, « anciens captifs », sacré.

Nous devons prouver que nous n'avons pas oublié et que nous nous souvenons toujours...

Ce monument est dédié à la mémoire de nos chers camarades, à ceux à qui vous avez servi de famille à leurs tout derniers moments, ceux à qui vous avez fermé les yeux...

Devant ce devoir impérieux, nous comptons sur vous pour cet acte de fidélité, de cœur, de fraternité.

N'attendez plus... Merci.

Finies les...

En ce samedi 29 août des camarades des XII et des III s'étaient donné rendez-vous à la Gare du Maine pour accueillir les enfants de l'U.N.A.C. retour de la Sarthe.

En effet, les vacances de nos enfants étaient terminées. Ils étaient partis le 5 juillet.

Nos amis sarthois, dès les premières heures du jour, étaient partis à travers la Sarthe chercher chez chaque hôte les enfants afin de les rassembler au Mans. Il y eut, encore cette année, de nombreuses larmes versées, non seulement des enfants, mais aussi et beaucoup même de la part de celles et aussi de ceux qui les avaient choisis, gâtés, pendant presque deux mois.

Au point crucial : sur la place

de Jupilles, la montée dans le car est particulièrement difficile. Les grands amis de nos enfants sont tous là pour leur dire au revoir, et cette minute de séparation est poignante pour les grands et les petits.

Convoyés par Alfred Perrault, Maubert, Mme Jouin, Beaupied fils et sa jeune femme, nos enfants ont fait un rapide voyage au Mans à Paris.

En plus de nos camarades de Paris, les parents attendaient aussi leurs enfants... joie de se revoir, heureux tout de même de se retrouver auprès de maman et de papa, de revoir Paris, nos enfants, une fois de plus, étaient... plus chargés qu'au départ. La cause, toujours la même, les gâteries glissées au dernier moment par les hébergeurs et aussi la faune animale : chat, cochon d'Inde, lapin, etc... autant de « vi-

Manifestation Nationale

Nous apprenons que la MANIFESTATION NATIONALE prévue pour le 19 septembre est reportée au 3 octobre prochain, l'Union Nationale des Amicales de Camps en avis par ces quelques lignes les adhérents des Amicales Nationales.

Nous pensons utile de vous rappeler le communiqué du Comité de liaison U.F.A.C. et F.N.C.P.G. déjà paru à ce sujet :

« Le « Comité de liaison Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre-Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre » a tenu le 15 juin une importante réunion.

« D'un cordial et très large échange de vues, il est résulté un accord complet des représentants de l'U.F.A.C. et de

ceux des P.G. en vue de l'action qui sera menée en commun pour :

« 1° L'abrogation de l'article 21 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 concernant la retraite du combattant;

« 2° Le maintien de l'Office national et des Offices départementaux;

« 3° La célébration, à sa date, de l'anniversaire du 8 mai 1945;

« 4° L'organisation de la grande manifestation nationale qui aura lieu à Paris le 3 octobre prochain. »

Des renseignements complémentaires sur l'organisation définitive de cette manifestation seront communiqués en temps voulu.

Marcel Simonneau,
Secrétaire général.

Pour tous vos achats, assurez-vous la garantie du "G.E.A."

En utilisant son carnet d'achats, vous pouvez bénéficier de prix de Gros, de Fabrique ou de remises de l'ordre du 10 à 25 % sur tous achats de :

AMEUBLEMENT, APPAREILS MENAGERS de toutes marques, APPAREILS de CHAUFFAGE, BIJOUTERIE, ORFÈVRES, HORLOGERIE, MAROQUINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, TISSUS, HABILLEMENT, CHAUSSURES, FOURRURES, LINGERIE, BONNETERIE, LINGE DE MAISON, RADIO et TELEVISION, PHOTO et CINEMA, OPTIQUE et LUNETTERIE, CRISTAUX et PORCELAINES, COUVERTURE, PEINTURES et PAPIERS PEINTS, PAPETERIE, LIBRAIRIE, PARFUMERIE, QUINCAILLERIE, OUTILLAGE, CYCLES et MOTOS, ACCESSOIRES D'AUTOS, VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, ARTICLES DE SPORT ET CAMPING, tous les COMBUSTIBLES, etc..., etc...

Les amicalistes de la région parisienne trouveront, encarté dans le présent numéro, le carnet de réduction leur permettant de juger eux-mêmes des avantages ainsi offerts par des commerçants de premier ordre de la capitale et minutieusement sélectionnés par le « GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS », organisme réputé sur le plan national.

— Servez-vous de votre carnet d'achats —

— Utilisez les facilités de paiement —

— Vous ferez de vraies économies —

Les adhérents des Amicales habitant la Province, ou qui ne seraient pas en possession du carnet d'achats, peuvent l'obtenir en retournant au G.E.A., 4, RUE MARTEL, PARIS (10^e), le bon ci-dessous précisément rempli, accompagné d'un timbre-poste pour frais d'envoi.

Veillez m'adresser GRATUITEMENT, sans engagement de ma part et par retour, un carnet d'achats accompagné de votre catalogue général.

NOM Profession
Adresse



GILETS et SLIPS

Selimaille
Les seuls qui m'aillent!!

AUTO-COAT



Le grand spécialiste du vêtement masculin (à côté du siège de l'Amicale)

Grand choix de

COSTUMES
IMPERMEABLES
PARDESSUS
AUTO-COAT

Coupe irréprochable

15 % de remise sur présentation de la carte de l'Amicale

L'annuelle cérémonie du 3 septembre à l'Arc-de-Triomphe

1959, 20 ans déjà que commençait nos souffrances... c'est pourquoi nous nous attendions à plus de monde pour ranimer la flamme en ce jeudi 3 septembre... on oublie vite à Paris.

En effet, cette année, la F.N.A.C.P.G. tenait à la même date et les jours suivants son Congrès annuel à Metz; de ce fait nous avons dû réduire cette manifestation et supprimer le défilé annuel de George-V à l'Arc de Triomphe.

C'est donc entre l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Marceau que nous nous sommes retrouvés, les éternels fidèles, derrière un nombre assez important de drapeaux dont celui de l'U.N.A.C., de la F.N.A.C.P.G. et de nombreuses Amicales nationales.

Cérémonie certes très simple, mais combien sincère et émouvante.

Dépôt de la superbe couronne commune de l'U.N.A.C. et de la F.N.C.P.G.;

Sonnerie aux morts toujours poignante;

Fuis nos amis Berthet pour l'U.N.A.C. et Gérard Perrot pour la F.N.C.P.G. ranimèrent la flamme sacrée;

Et enfin la minute de silence pendant laquelle toutes nos pensées vont vers ceux que nous pleurons et dont la liste, hélas ! s'allonge terriblement chaque année.

Cette cérémonie à laquelle nous tenons tant, quoique plus modeste que les années passées, a gardé son véritable esprit d'Union et du Souvenir.

A tous les participants, un très sincère merci pour leur fidélité.

Marcel Simonneau.

vants » qui rappelleront les bons jours passés dans la Sarthe.

La grande majorité de ce petit monde se retrouva à la Chaussée-d'Antin pour le déjeuner, le repas du Club était d'autant plus apprécié, en plus de sa saveur, qu'il était trois heures et les estomacs réclamaient depuis déjà longtemps...

Ce repas fut bien entendu bien gai, bien jeune et chacun reparti dans son foyer, qui près, qui loin... mais beaucoup en partant nous adressaient ces mêmes mots : «... Dites, Monsieur, l'année prochaine je retournerai chez Mme X... ? ». Bien entendu, chers enfants, mais seulement si vous êtes sages et que vous travaillez bien...

Voilà encore une année passée, encore une fois d'avoir fait plaisir à ces enfants et de leur avoir fait tant de bien, aussi bien moralement que physiquement,

...vacances

leur belle figure brunie, leur joie, en étaient des preuves certaines.

Alors avant de terminer, encore une fois merci, un grand merci à tous nos amis sarthois. Merci à l'équipe qui s'occupe d'eux sur le plan « Amicale », merci aussi à notre camarade Léon Thiodet qui, dans la région de Jupilles, reçoit chaque année « ses » enfants, merci enfin à tous les hébergés qui sont si gentils avec notre jeunesse, qui leur permettent de passer presque deux mois dans ce merveilleux et si sympathique département de la Sarthe. Ce merci n'est pas un merci poli, protocolaire, il part de tout notre cœur, et s'accompagne de toute notre reconnaissance.

Marcel Simonneau.

SARTHE — Réunion de la Commission des Amicales de Camps du 24 juin 1959

Étaient présents : JOUIN, président de la commission, ANFRAY (I), CHARTRAIN (IV), LAVIGNE (V), MALLEJAC (VIII), BLAVOT (XI), ROUSSEAU (XVIII), DUPUET (Évadés). Étaient excusés : BEAUPIED et PERRAULT, des III, TOUTAIN des XII.

Le Président rend hommage à notre camarade TOUCANE, président national de l'U.N.A.C., dont il évoque la grande activité au sein du monde prisonnier. LAVIGNE, qui représenta, avec PERRAULT, BEAUPIED et RICORDEAU, les A.P.G. sarthois aux obsèques de notre camarade, en fait un compte rendu émouvant.

JOUIN donne lecture de la correspondance : lettres de notre ami SIMONNEAU, nouveau secrétaire de l'U.N.A.C., de ROCHEREAU, délégué de l'U.N.A.C. au Congrès de Château-du-Loir, des hospitalisés qui ont reçu le colis de Pâques. Il rappelle qu'Amicales et Commission des Amicales ont fourni cette année 67 colis.

L'ordre du jour appelant le compte rendu du Congrès de l'U.N.A.C. qui s'est tenu à Paris le 25 avril dernier, JOUIN donne lecture du compte rendu détaillé qu'il a reçu. Ce rapport est commenté par notre camarade LAVIGNE.

La question des placements familiaux est plus particulièrement évoquée par divers camarades dont ANFRAY, LAVIGNE, JOUIN. Le malentendu qui nous a séparés de l'U.N.A.C. trouve son point final, comme l'écrivait SIMONNEAU, et la Commission des Amicales de Camps de la Sarthe suggère qu'une réunion des camarades s'occupant des placements familiaux dans la Sarthe ait lieu pour fixer une position commune sur les prix de pension.

Vu le changement de date de la rentrée scolaire, la Commission trouve que l'organisation d'une sortie familiale en septembre serait un peu tardive et la repousse à l'année prochaine.

Première liste de Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- ALPES MARITIMES : Roger MONTEUX, 14, avenue Valdetta, Nice.
BOUCHES-DU-RHÔNE : André MORINO, 45, boulevard Telle, Marseille.
EURE : F. BOURNISSEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.
HERAULT : Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
ORNE : DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.
RHIN (BAS-) : Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.
RHÔNE : L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).
SARTHE : P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 22, rue du Midi, Le Mans.
SEINE-MARITIME : Charles LIOT, 94 bis, avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.
SEINE-ET-OISE : Paul GODARD, 36, rue de la Paroisse, Versailles.
VOSGES : Georges BERTRAND, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

Nature des épreuves du concours prévu par l'arrêté du 25 mai 1959 pour le recrutement de secrétaires sténodactylographes à l'Administration Centrale.

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Vu le décret n° 58-651 du 31 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées;

Vu l'arrêté du 30 août 1958 relatif à la nature et aux modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'agents de bureau dactylographes et des concours pour l'emploi de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs des ministères et administrations assimilées;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1959 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires sténodactylographes à l'Administration Centrale du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;

Sur la proposition du Directeur de l'Administration générale,

Arrête :
Article premier. — Les épreuves du concours prévu par l'arrêté du 25 mai 1959 susvisé pour le recrutement de secrétaires sténodactylographes sont fixées ainsi qu'il suit :

a) Épreuves d'admissibilité :

1° Rédaction d'une lettre administrative courante ou compte rendu d'une conversation (durée une heure, coefficient 3);

2° Dictée suivie de deux questions relatives à la grammaire française et à l'explication du texte dicté (durée une heure, coefficient 2 pour la dictée, coefficient 1 pour les questions);

3° Prise d'un texte pendant trois minutes en sténographie, à la vitesse de cent mots à la minute (durée maxima une heure, coefficient 3);

4° Prise de deux lettres administratives en sténographie et présentation dactylographique (durée vingt minutes, coefficient 2);

5° Copie dactylographique d'un texte administratif à la vitesse moyenne de 35 mots à la minute (durée quinze minutes, coefficient 1).

b) Épreuves d'admission :

Une épreuve consistant en une interrogation de quinze minutes comportant deux questions sur les attributions et l'organisation du Ministère et de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (administration centrale et services extérieurs, coefficient 2).

Art. 2. — Le Directeur de l'Administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Le 8 juillet 1959.

Date et conditions d'organisation du concours pour l'emploi de secrétaire administratif des services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 50-1590 du 29 décembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif

au statut particulier des fonctionnaires des services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;

Vu l'arrêté du 4 février 1954 fixant le programme et les modalités d'admission au concours pour l'emploi de secrétaires administratifs des services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juin 1959 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de vingt secrétaires administratifs,

Arrête :

Article premier. — Les épreuves écrites du concours dont l'ouverture est autorisée par l'arrêté du 8 juin 1959 susvisé auront lieu le 16 novembre 1959. Elles se dérouleront, en principe, dans les centres suivants, sièges des directions interdépartementales des anciens combattants et victimes de guerre : Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Paris, Rennes, Toulouse, Alger, Casablanca et Tunis.

Des centres de concours pourront, éventuellement, être créés ou supprimés selon la répartition géographique des candidats.

Les épreuves facultatives auront lieu à Paris ou à Alger.

Les épreuves orales auront lieu à Paris.

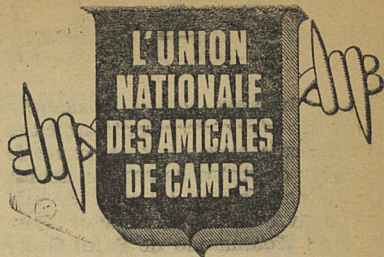
Art. 2. — Peuvent se présenter au concours :

1° Les candidats et candidates âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 1^{er} janvier 1959 et pourvus de l'un des diplômes suivants : baccalauréat de l'enseignement secondaire, brevet supérieur, certificat de capacité en droit, diplôme d'études supérieures des médersas, diplômes délivrés par l'école du haut enseignement commercial pour les jeunes filles et par les écoles supérieures de commerce;

2° Les fonctionnaires agents temporaires, contractuels, auxiliaires de l'Administration centrale et des services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre, âgés de 21 ans au moins et de 35 ans au plus le 1^{er} janvier 1959 et ayant accompli au minimum cinq années de services publics à cette dernière date, dont deux ans au moins dans un service relevant du Ministère ou de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Art. 3. — Les limites d'âge prévues à l'article 2, ci-dessus, sont reculées d'un temps égal à la durée des services antérieurs, civils ou militaires, ouvrant des droits à la retraite ou susceptibles d'être validés pour la retraite; ces limites d'âge sont aussi reculées dans les conditions prévues par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la natalité française, d'un an par enfant à charge et, en application de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958, de cinq ans en faveur des citoyens français musulmans d'Algérie. Toutefois, en aucun cas, les limites d'âge ne pourront être reportées au delà de 40 ans.

Peuvent aussi bénéficier d'un recul de limite d'âge en application du décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 les candidats empêchés, par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'en-



...Documents

gagement ou de rengagement, de se présenter aux épreuves d'un concours pour lequel ils avaient fait régulièrement acte de candidature avant le point de départ de leur empêchement ou auraient pu le faire en l'absence de cet empêchement.

Art. 4. — Une bonification de points valable pour le classement définitif sera attribuée aux candidats appartenant à certaines catégories de ressortissants du ministère :

1° En exécution des dispositions de l'article 23 de l'arrêté du 4 février 1954, cette bonification sera fixée à 8 % des points obtenus pour l'ensemble des épreuves obligatoires par les pensionnés de guerre pour invalidité, par les veuves de guerre non remariées et par les orphelins de guerre, et à 5 % des points obtenus pour l'ensemble des épreuves obligatoires par les candidats titulaires de la carte du combattant, de la carte de déporté résistant, de la carte de déporté politique ou de la carte de combattant volontaire de la Résistance;

2° En exécution des dispositions de l'article 11 du décret n° 54-1262 du 24 décembre 1954, le total des points obtenus par les anciens combattants d'Indochine et de Corée sera majoré de 10 %;

3° En exécution des dispositions de l'article 395 du code des pensions militaires d'invalidité et des Victimes de guerre, les notes obtenues par les orphelins de guerre mineurs sont majorées dans la proportion d'un dixième du maximum des points.

4° En exécution du décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 (article 4), une bonification de points est accordée aux Français musulmans d'Algérie pour les épreuves facultatives qu'ils peuvent choisir.

Art. 5. — Si la valeur des épreuves le justifie, il pourra être procédé à l'établissement de listes complémentaires d'aptitude à l'emploi de secrétaire administratif. Les candidats inscrits sur ces listes seront appelés à remplacer, nombre pour nombre, les candidats déclarés admis qui ne pourraient être nommés.

Art. 6. — Les dossiers complets de candidature constitués conformément aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 4 février 1954, publié au « J.O. » du 6 février 1954, devront parvenir le 26 octobre 1959 au plus tard, au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Direction de l'Administration générale, 3^e bureau, 37, rue de Bellechasse, Paris.

Art. 7. — Le Directeur de l'Administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Paris, le 15 juillet 1959.

RECHERCHE

Radiodiffusion Française
Département des Recherches

Des amis seraient désireux de revoir un ancien prisonnier répondant au nom de André Havelitzky (caporal-chef), maître opticien, qui habitait Paris ou la banlieue

parisienne et ayant travaillé de 1942-1945 comme opticien à Rastenburg (Allemagne occidentale).

Nous remercions les camarades qui pourraient nous fournir des renseignements à son sujet, à moins que lui-même se fasse connaître.

Ecrire à l'Union Nationale des Amicales de Camps qui transmettra.

AU CAFÉ EN FAMILLE



Robert EGRAZ

(Ez-VI C)

Hôtelier à St-Germain-de-Joux (Ain)

De Père en Fils depuis 1840

Altitude 500 m. (près de Genève)

VOUS INVITE A SEJOURNER DANS SON HOTEL DE CAMPAGNE

30 chambres coquettes et tranquilles avec confort
Cuisine au beurre faite par l'hôtelier

Jardins et terrasses ombragés - 2 rivières à truites,
3 lacs et sapins à proximité - Promenades et excursions nombreuses - Air pur et vivifiant

Pension complète, taxes et service compris : de 1.600 à 1.900 fr.

CORDIAL ACCUEIL

LA LIBÉRATION DE SAINT-GEORGEN

Les hasards d'une recherche dans les vieux documents amassés à l'Amicale m'ont fait retrouver le rapport de notre camarade Ernest Ocula concernant la mort de notre pauvre camarade Victor Barbier du Kommando de Saint-Georgen. Cet épisode tragique de notre libération doit être mis sous les yeux de tous nos camarades : Laissons donc la plume à notre ami Ocula :

Nous avons été délivrés le 20 avril 1945 par le 4^e Spahis marocain. Ce dernier, après avoir séjourné une journée à Saint-Georgen, s'est mis en route en direction de Villigen en ne laissant que deux tanks à l'entrée du bourg, pas loin du camp des Russes. Ceux-ci, qui étaient un peu surexcités par les nombreuses libérations de la veille, n'étaient pas raisonnables. Je me suis donc d'autorité installé au camp des Russes. La nuit s'est passée très calme. Le lendemain matin, vers 6 heures, donc le 22 avril 1945, comme je voulais sortir de ma baraque pour faire mes ablutions j'ai entendu quelques coups de feu. Pensant que c'était quelques soldats de chez nous qui s'amusaient je n'y prêtai pas attention. Mais le canon se mettait de la partie je me suis approché de la fenêtre afin de mieux me rendre compte. A ce moment, quelques balles traversèrent la cloison de ma baraque. Je commandai aussitôt aux femmes ainsi qu'aux hommes se trouvant avec moi de se jeter à plat ventre et de ne plus bouger.

Par la fenêtre je vis un SS qui rampait dans la cour du camp. L'Allemand m'aperçut et me donna l'ordre de me mettre debout, les bras en l'air. Il me cria en allemand de faire sortir immédiatement les Russes. Moi-même par le temps qu'il faisait, il neigeait, je dus sortir avec pour tout vêtement que mon pantalon. Lorsque tout le monde fut dehors l'adjudant-chef allemand qui commandait le détachement donna l'ordre aux hommes de se mettre d'un côté et aux femmes russes de l'autre.

A ce moment je vis arriver mon camarade Barbier accompagné d'un camarade dont je ne connais-

sais que le prénom, André. Ces deux camarades ne comprenaient pas l'allemand. L'adjudant-chef allemand leur expliquait qu'ils étaient tous les deux pris comme otages. Entendant cela je me détachai du groupe des Russes et je fis savoir au gradé SS que moi aussi j'étais Français et de plus que tous les trois nous étions des prisonniers de guerre. L'adjudant-chef me demanda pourquoi nous nous trouvions parmi les Russes. Je lui expliquai qu'étant à peu près le seul à parler cette langue je m'étais offert à coucher au camp pour qu'il n'y ait pas trop de dégâts dans la ville.

L'Allemand me demanda alors de lui désigner ceux qui avaient pris part aux pillages des magasins. Je lui répondis que je ne les connaissais pas et que d'ailleurs beaucoup de civils allemands avaient participé au pillage des magasins. Il ne voulut pas en tenir compte et d'après lui il fallait faire un exemple et en fusiller quelques-uns. J'ai eu beau faire appel à sa clémence et rappeler les lois de la guerre, il me rit au nez.

Cependant il m'accorda une faveur que je lui réclamais : Faire entrer les femmes et les enfants russes dans la baraque car la neige continuait à tomber. Il poussa même la mansuétude jusqu'à faire entrer les hommes dans une autre baraque. Nous restions mes deux camarades français et moi, ainsi que quelques femmes russes qui se croyaient plus en sûreté près de nous, au beau milieu de la cour, grelottants de froid sous l'avalanche de neige. Je demandai alors au chef de détachement la permission d'aller dans la baraque pour me vêtir. Mais ne désirant pas que ses hommes me tirent dessus pendant mon voyage je lui demandai de m'accompagner, ce qu'il fit avec plaisir.

De retour parmi mes camarades et les balles sifflant de partout, l'adjudant-chef nous accorda la permission de nous mettre à la l'abri dans l'infirmerie du camp. Aussitôt arrivé là je commandai à mes camarades ainsi qu'aux quelques femmes qui nous accompagnaient, ainsi que les enfants, de

se mettre à terre à plat ventre avec des matelas par-dessus eux. Les SS qui nous gardaient se mirent aussi à l'abri. En les questionnant j'appris qu'il y avait quinze jours qu'ils se battaient dans les bois et qu'ils n'avaient pas beaucoup mangé. Ils étaient dans les bois de Nussbach lorsqu'ils apprirent que les troupes françaises étaient parties et qu'il ne restait qu'un faible détachement à Saint-Georgen. Ayant été prévenus que les Russes avaient pillé la ville, ils avaient décidé de contre-attaquer.

Une heure à peine après notre arrivée au camp la fusillade cessa. Les deux tanks ayant été mis hors de combat. Nous étions toujours dans l'infirmerie lorsqu'à ce moment du monde entra dans la baraque. Un ordre bref nous fit tous lever. Je reconnus dans celui qui venait de lancer le commandement le betribsmann de la Maison Mathias Bauerlé où je travaillais, M. Weiser. Me reconnaissant à son tour il vint vers moi et il me dit que vu que j'étais avec les Russes j'étais pris comme otage et responsable des Français ainsi que mes deux compagnons. Il nous fit sortir de la baraque et, entre parenthèses, je remarquai qu'il était légèrement ivre ainsi que tous ceux de la Volksturm qui l'accompagnaient.

C'est à ce moment que se passa la chose la plus horrible que l'on puisse imaginer. Weiser faisait sortir les Russes un par un et sitôt que les malheureux avaient mis un pied dans la cour du camp ils étaient abattus d'une balle dans la tête par les SS qui se trouvaient à l'affût. Quand vint le

tour de mon camarade André, Weiser lui ordonna de courir. Mais avant de franchir le seuil il devait passer près de moi et je lui recommandai au contraire d'aller lentement car les Boches allaient lui tirer dessus s'il se mettait à courir. En effet, mon camarade sortit lentement de la baraque et fit quelques pas dans la cour, se dirigeant vers les balustrades. Se croyant hors d'atteinte il pressa le pas. A ce moment les SS tirèrent et le manquèrent. Heureusement que la balustrade était tout près et qu'il y avait une forte couche de neige. D'un brusque effort, mon jeune camarade parvint à franchir la balustrade du camp et se jeta dans le cours d'eau qui coulait à la limite du camp. Les SS abandonnèrent la poursuite et mon camarade s'en tira avec tout juste une éraflure au coude.

Weiser donna l'ordre à mon camarade Barbier de courir afin de rejoindre les sortants. Mais à peine Barbier avait-il fait cinq mètres que lâchement Weiser l'abattit, par derrière, d'une balle dans la nuque. Je vis alors mon pauvre Barbier s'abattre dans la neige les bras en avant et la face contre terre.

Je demandai au sinistre assasin pourquoi il avait fait cela. Il me répondit que mon sort serait le même mais avant il aurait plus de plaisir à m'amener avec lui en ville.

Je quittai donc le camp russe, accompagné de cet immonde individu ainsi que d'un autre Boche de l'usine de chez Mathias Bauerlé. Je traversai toute la ville, les mains en l'air, avec dans le dos le canon du fusil-mitrailleur que tenait le deuxième individu. Je n'étais pas du tout très fier et je m'attendais à être descendu d'un moment à l'autre. Arrivé au Rathaus, j'eus la surprise d'y rencontrer un autre camarade qui avait été pris en ville. Heureusement pour nous un officier de la Wehrmacht se trouvait là et il nous fit remettre, mon camarade et moi, entre les mains de l'armée régulière au P.C. du colonel. Nous n'étions pas sauvés mais tout de même nous étions mieux à l'abri. Au P.C. je retrouvai mon camarade André qui lui aussi l'avait échappé belle.

Quelques heures après notre arrivée un ordre vint de nous emmener à Nussbach. Nous fîmes le trajet à pied mais cette fois sans la menace d'un fusil appuyé sur les reins. Nous passâmes la nuit à Nussbach. Le lendemain on nous emmena dans les bois de Schonewald avec 120 Russes et là nos gardiens nous abandonnèrent.

Nous risquions ainsi d'être pris entre deux feux. Nos troupes avançaient et les Allemands se retiraient en combattant. Devant cette situation j'ai cherché à prendre contact avec des officiers allemands. J'ai donc trouvé un P.C. et j'ai expliqué au colonel qui le commandait que nous étions des prisonniers de guerre français ainsi qu'une centaine de Russes qui avions été abandonnés par nos gardiens dans les bois de Schonewald. Le colonel téléphona à Triberg où le maire et les médecins de la Croix-Rouge allemande lui donnèrent l'ordre de nous faire accompagner par un détachement en armes.

Je pris donc le commandement de notre petite troupe et à 16 heures nous fîmes notre entrée dans Triberg. Deux heures plus tard, le 7^e Régiment de Spahis nous délivrait. C'était le 24 avril 1945.

Je me mis immédiatement à la disposition des autorités militaires françaises et je fis le serment de ne pas quitter la région tant que je n'aurais pas mis la main sur les assassins de mon camarade Barbier.

J'ai eu la chance d'arrêter un de ceux qui avaient pris part à l'attaque du camp. Au mois de juin j'en arrêtai un deuxième, mais le principal auteur de la tuerie, le sinistre Weiser de la Maison Mathias Bauerlé, aurait été, d'après les renseignements obtenus, abattu au cours d'un engagement.

Quant à notre pauvre Barbier, les femmes russes, aussitôt les SS partis, l'ensevelirent avec les autres victimes, dans la même fosse. Ses papiers furent remis à un officier français commandant les troupes qui délivrèrent St-Georgen.

Ocula.

...du V B

Notre ami Auguste Hay, 1, rue Montgaland, à Bagneux (Seine-et-Loire), adresse à tous son bon souvenir et son inaltérable confiance dans les destinées de notre Amicale.

Notre ami Marcel Houzelot, 26, rue Viel-Aître, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), nous envoie un bonjour amical à transmettre à tous les anciens V B.

Remerciements à notre ami Charles Nokes, 113, boulevard Macdonald, à Paris, pour son don généreux à notre Caisse de secours.

Nous avons eu à l'Amicale la visite de notre ami Georges Maury, 13 bis, rue Alexis-Bouvier, à Rueil - Malmaison (Seine-et-Oise). Notre ami regrette de ne pouvoir venir aux réunions de l'Amicale étant très pris par ses occupations professionnelles. Il n'en reste pas moins un fidèle amicaliste, témoin le don généreux qu'il a fait à notre Caisse de secours. Notre ami Maury adresse à tous son bon souvenir et en particulier à ses anciens camarades du Kommando d'Altheim. Il nous a annoncé son prochain départ pour une visite en Allemagne de ses anciens Kommandos.

Notre ami Gaston Bassani, 5, Grande-Rue, à Thil (Meurthe-et-Moselle), envoie son amical souvenir à tous.

Nous avons de bonnes nouvelles de notre ami Charles Wenger, inspecteur des P.T.T. à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Notre ami se plaint un peu de la chaleur et nous le comprenons après avoir subi la chaude canicule du mois de juillet. Sa santé est parfaite et l'ami Wenger se rappelle au bon souvenir de ses nombreux amis.

Nous rappelons à nos camarades que nos REUNIONS MENSUELLES ont lieu le

1^{er} JEUDI DE CHAQUE MOIS à partir de 18 h. 30 au Siège de l'Amicale

Elles sont suivies d'un dîner facultatif.

Prix du dîner : 450 fr.

Nous espérons que nos camarades viendront nombreux, avec leur famille, participer à ces réunions amicales et fraternelles.

Notre ami Emile Martin, 13, rue de Versailles, à Orsay (Seine-et-Oise), nous envoie un don pour notre Caisse d'entraide. Nous l'en remercions bien vivement pour nos malades. L'ami Martin adresse son bon souvenir à tous.

DÉCÈS

Nous avons le pénible devoir de vous annoncer le décès de Mme Vve Jean Oinville, mère de notre ami Jacques Oinville, 122, route de Dieppe, à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime).

Nous prions notre ami et toute sa famille de croire que l'Amicale prend part à leur grande douleur. Puisse la sollicitude de ses anciens compagnons de captivité atténuer le grand chagrin de notre ami Oinville.

Notre ami J.-Albert Haab, R.M. 141, 38, rue de Lille, à Belfort, nous écrit.

« De retour à la maison après la magnifique journée passée à Epinal, et après avoir déjà remercié le groupement d'Epinal, je viens à son tour remercier la délégation de Paris pour l'accueil amical reçu, en particulier nos camarades Perron et Rose... »

Je vous envoie une photo que je croyais perdue et que j'aurais bien voulu apporter à Epinal. J'en fais don au musée souvenir V B. Petit Pou, et Coché s'y reconnaîtront sans aucun doute. Ah ! « L'Auberge » !

Notre ami André Hesse, 31, rue Jean-Macé, à Abbeville (Somme), adresse un amical souvenir à tous et en particulier à ceux de Fromern.

Notre ami Léopold Machavoine, 79, boulevard de la Gare, Paris (13^e), nous prie de transmettre son plus cordial souvenir à tous les camarades de l'Amicale.

Notre ami Jean Vervial, rue de la Source, à Pont-de-la-Maye (Gironde), adresse son meilleur souvenir et toutes ses amitiés à tous.

Courrier...

(Suite de la première page)

Notre ami Dominique Vivarelli, impasse Carnot, à Bastia (Corse), nous envoie de l'île de Beauté ses plus amicales pensées ainsi qu'un don pour notre Caisse d'entraide. (Nos amis corses, si fidèles à l'amitié, n'oublient pas notre Caisse de Secours. Merci.)

Notre ami Emile Stevenet, 4, boulevard François-Albert, à Poitiers (Vienne), adresse son bon souvenir à tous les copains.

(Nous remercions notre ami Emile de son don généreux pour notre Caisse d'entraide.)

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond

Ex-No 8308

Membre de l'Amicale No 842

**SALLES A MANGER
CHAMBRES
A COUCHER
ENSEMBLE STUDIO**

**DÉPOSITAIRE
DE FABRIQUES**

Cuisines modernes
Éléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués
en chiffres connus

Facilités de paiement
sur demande

Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements
n'hésitez pas
à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Le 18 octobre 1959

Grand Rassemblement à Lyon des Anciens des Stalags V

Amis de la Région lyonnaise et du Sud-Est,
Vous avez reçu une lettre avec un bulletin d'adhésion pour notre Rassemblement du 18 octobre, à Lyon.

Ne retardez plus pour adresser votre inscription au Rassemblement lyonnais.

Le Comité Directeur de l'Amicale vous y attend.

Cette Journée lyonnaise doit être la GRANDE JOURNÉE DE L'AMITIÉ.

Nous demandons à tous nos camarades lyonnais d'être présents pour recevoir leurs amis de l'Amicale.

Adressez-vous à Georges Samelé, Groupement des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, à Lyon (1^{er}).



**CHAMPAGNE
R. BERTIN**

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant
Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande

Le Gérant : PIFFAULT
At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris